

7e FOULEE DE L'ESPOIR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 1er novembre 2020

DOSSARD N°

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : M F

Tel : E-mail :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Licencié(e) : OUI NON Club :

N° de licence FFA:

6km 5€** 12km 10€

En raison de la crise sanitaire COVID-19, aucune inscription sur place ne sera assurée. Inscription en ligne ou par courrier obligatoire

Avant le 30 octobre 2020, joindre impérativement au bulletin d'inscription, la copie du certificat médical ou de la licence conforme et le règlement de l'épreuve

Chèque à l'ordre de « je cours pour ma forme » – Complexe sportif Paul de Vivie
391 Avenue René Char – 84210 Pernes les Fontaines

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou à un comportement irresponsable, ni en cas de vol.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

– titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running de la saison en cours.

– ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront fournir l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française. Les mentions « trail » et « triathlon » ne sont pas reconnues par la FFA, nous ne pourrions malheureusement pas les accepter.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

MISE HORS COURSE

Des contrôles peuvent être installés sur les parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Les services médicaux et bénévoles positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURS

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ayant un comportement pouvant constituer une danger pour lui-même ou les autres concurrents (respect du code de la route notamment) ou ne respectant pas autrui et/ou l'environnement (dégradation, jet de détritus, emballages ou toute autre produit ou matière en dehors des zones de ravitaillement situées sur le parcours) « **RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT** ».

Je déclare avoir bien pris connaissance du règlement ainsi que le bulletin d'inscription et j'accepte les conditions liées à mon inscription.

Fait à

Le

Signature

Suivi de la mention: « LU ET APPROUVE »

Pour les moins de 18 ans – Autorisation parentale

Je soussignéavoir bien pris connaissance du règlement et bulletin d'inscription et autorise mon fils, ma fille mineur(e), à participer au 6 km de la foulée de l'espoir et dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Fait à

Le

Signature

Suivi de la mention« LU ET APPROUVE »